



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

Semaine du 22 janvier 2024

EN RÉSUMÉ

- **Catherine VAUTRIN confirme l'engagement du gouvernement à adopter une loi sur le grand âge d'ici fin 2024, malgré des obstacles initiaux.** Elle rencontre également les auteurs du rapport sur l'AME, proposant des ajustements tels que le retrait de l'aide aux clandestins expulsables. Le débat sur l'AME crée des divisions au sein de la majorité, et le Conseil Constitutionnel a censuré un tiers de la loi sur l'immigration.
- **Catherine VAUTRIN prolonge les autorisations de travail des médecins étrangers (Padhue) jusqu'à la publication des textes d'application de la loi du 27 décembre 2023,** visant à résoudre la pénurie de professionnels de la santé, avec des mesures complémentaires prévues pour améliorer leur situation et continuer de lutter contre les déserts médicaux.
- **L'Assemblée nationale veut inscrire une "liberté garantie" pour l'IVG dans la Constitution, avec un vote le 30 janvier.** Gérard LARCHER, président du Sénat, s'y oppose, préférant préserver le principe de la loi Veil.

Nominations

Mme Sophie PATOUT, directrice déléguée de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale depuis 2020, ancienne directrice adjointe de la Cpm du Val-de-Marne, ancienne directrice des ressources humaines de l'Urssaf Ile-de-France, est chargée d'exercer, par intérim, les fonctions de directrice de l'Acoss. Elle remplace M. Yann-Gaël AMGHAR, inspecteur général des affaires sociales, en poste depuis janvier 2017, nommé conseiller social (chef de pôle) au cabinet du Premier ministre Gabriel ATTAL.

Mme Cécile LAMBERT, cheffe de service, adjointe à la directrice générale de l'offre de soins au ministère de la Santé, ancienne collaboratrice de Mme Marisol TOURAINE, serait nommée conseillère "santé" au cabinet du Premier ministre, M. Gabriel ATTAL.

M. Yann-Gaël AMGHAR, inspecteur général des affaires sociales, jusqu'alors directeur général de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss), ancien directeur adjoint du cabinet de Mme Marisol TOURAINE au ministère des Affaires sociales et de la Santé ; a été nommé conseiller social au sein du pôle social du cabinet de M. Gabriel ATTAL.

M. Yann BUBIEN, directeur d'hôpital, jusqu'alors directeur général du CHU de Bordeaux, président du Groupe de recherche et d'application hospitalière, ancien directeur adjoint du cabinet de Mme Agnès BUZYN, au ministère des Solidarités et de la Santé, ancien collaborateur de M. Xavier BERTRAND au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, ancien directeur adjoint du cabinet de Mme Roselyne BACHELOT au ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, a été nommé directeur adjoint du cabinet, ainsi que nous l'annonçons.

M. Ludovic LE MERRER, ancien directeur national adjoint de la Croix-Rouge française, rejoint l'Agence régionale de santé de Normandie en tant que directeur départemental du Calvados.

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

- **Grand Âge :** Catherine VAUTRIN, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, confirme l'engagement du gouvernement à adopter une loi sur le Grand Âge d'ici la fin de 2024, malgré les difficultés liées à la forme initiale prévue en tant que loi de programmation pluriannuelle. Le Conseil d'État a été consulté en raison de ces problèmes potentiels. La loi abordera les aspects de "la stratégie, les finances et la gouvernance" liés au grand âge, suite à l'abandon de la loi en septembre 2021 en raison de problèmes de financement. La nouvelle échéance vise une présentation de la loi d'ici l'été 2024, avec une adoption envisagée au second semestre de la même année.
- **Réforme de l'AME :** La ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, Catherine VAUTRIN, rencontre les auteurs du rapport sur l'aide médicale d'État (AME), Patrick STEFANINI et Claude ÉVIN. Commandé à l'automne par Élisabeth Borne, le rapport propose des adaptations à l'AME, affirmant son utilité tout en suggérant des ajustements, comme le retrait de l'aide aux clandestins expulsables pour troubles à l'ordre public. Le débat sur l'AME divise la majorité, avec des craintes au sein de l'aile gauche face à toute réforme substantielle. Des opposants à une réforme radicale, y compris des soignants et le président du comité d'éthique, mettent en garde contre les conséquences médicales et économiques d'une telle réforme. La droite plaide pour un remplacement de l'AME par une aide médicale d'urgence. Le Conseil constitutionnel a rejeté plusieurs dispositions du projet de loi sur l'immigration, dont celles liées à l'AME. Certains estiment que le gouvernement devrait abandonner l'idée de réformer l'AME, considérée comme une mesure de justice et de salubrité publique.
- **Fin de vie :** Les représentants des cultes ont rappelé mardi, lors d'une conférence de presse, leur opposition à toute nouvelle législation sur la fin de vie – déjà développée dans leur ouvrage commun "Religions et fin de vie" (ed. Fayard), paru en octobre. Pour M. KRIEGER, le projet de loi promis par le président de la République, est "inopportun" dès lors que la dernière loi sur le sujet "demeure largement méconnue et peu appliquée".
- **Franchises médicales :** Le gouvernement a indiqué en début de semaine engager "les consultations liées à la procédure de publication des textes réglementaires nécessaires pour fixer le montant des franchises qui s'appliquent sur les boîtes de médicaments et les actes paramédicaux à 1 euro, celles sur les transports sanitaires à 4 euros, ainsi que le montant des participations forfaitaires appliquées aux actes et consultations réalisés par un médecin, et aux examens et analyses de biologie médicale, à 2 euros".